

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 13 (1921)  
**Heft:** 10

**Artikel:** Le congrès de la C.G.T. française à Lille  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-383387>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 25.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

« En présence de ces résultats, le gouvernement britannique a estimé qu'il y aurait intérêt à posséder une documentation complète sur les mesures analogues qui ont été prises par d'autres pays, à comparer le fonctionnement des divers systèmes en vigueur et à rendre ainsi possible leur amélioration. »

Cette demande fut admise, après une intéressante discussion, par le conseil d'administration, qui voit dans sa réalisation un moyen de faire profiter l'ensemble des membres de l'organisation internationale du travail de l'expérience acquise en la matière par certains d'entre eux.

L'enquête se fera d'abord dans trois directions principales :

1. Etat actuel de la législation dans les divers pays.
2. Résultats de l'application des mesures législatives ou réglementaires en vigueur.
3. Etude des travaux scientifiques qui ont été publiés sur la réglementation des salaires.

Ces premiers travaux terminés, le conseil d'administration verra s'il y a lieu de les compléter par des enquêtes faites sur place pour étudier le fonctionnement des divers systèmes dans certains pays.



## Le Congrès de la C. G. T. française à Lille

Depuis plusieurs mois, on ne parlait dans les milieux syndicalistes, que de la bataille décisive qu'allaient se livrer, à Lille le 25 juillet et jours suivants, les deux tendances qui se heurtent aujourd'hui dans la C. G. T., les partisans de Moscou et ceux d'Amsterdam. Les premiers ne se sont pas bornés à « noyauter » les syndicats, ils ont encore relié entre elles les fractions minoritaires par un organisme central avec secrétaires permanents, qu'ils dénomment comité central des comités syndicalistes révolutionnaires. Et, il faut bien le reconnaître, ils avaient agité les syndicats partout avec une telle vigueur, qu'ils pensaient bien réunir la majorité des délégués au congrès. La chasse aux mandats, comme bien on pense, n'avait pas été négligée. Un congrès minoritaire tenu quelques jours avant celui de la C. G. T., devait consacrer définitivement leur plan d'attaque. Mais, à en croire les intéressantes révélations du *Libertaire*, les minoritaires ne purent se mettre d'accord que sur un point: le renversement du bureau confédéral actuel. Sur les doctrines, l'entente ne put se faire, trop de tendances diverses agitent ceux que seul la haine contre le bureau confédéral actuel réunit. Tandis que les communistes voudraient entraîner la C. G. T. à Moscou, les syndicalistes-libertaires s'y opposent parce qu'ils ne veulent pas être subordonnés à un parti politique, fût-il communiste. Flairant le danger, Moscou, par un télégramme de la dernière heure, voulut faire croire à l'autonomie assurée pour les syndicats qui se rallieraient à l'« Internationale syndicale rouge ». Mais, les majoritaires n'eurent pas de peine à démasquer cette manœuvre en y opposant les paroles mêmes de Zinowiew, prononcées au congrès de la IIIe Internationale le 3 juillet: « L'Internationale rouge syndicale a été créée sur l'initiative de l'Internationale communiste. Notre idéal est d'aboutir à l'union totale des deux organisations. Mais, en attendant et tout en octroyant à l'Internationale syndicale rouge une certaine autonomie quant à son organisation, nous laissons à l'Internationale communiste la direction générale politique. »

Les minoritaires trouvèrent un terrain plus solide dans la question des exclusions. Plusieurs fédérations avaient, en se basant sur les décisions du congrès d'Or-

léans, prononcé l'exclusion des groupements rebelles à la discipline syndicale. D'autres, au contraire, tout en se prononçant pour une stricte discipline, renoncèrent à appliquer la sentence logique à ceux qui y contrevenaient. C'était le point faible de la tactique majoritaire que leurs adversaires de tendance exploitèrent immédiatement en exigeant et en obtenant que tous les délégués d'organisations exclues aient accès au congrès avec tous leurs droits. La majorité était-elle sûre de la victoire en cédant sur ce point? Les minoritaires craignaient-ils d'être battus sans que fut réalisée cette condition? Toujours est-il que les uns et les autres espéraient la victoire, et, de fait, leurs partisans étaient presque à égalité. Il ne faut pas oublier qu'en France, qu'elle que soit l'importance d'un syndicat local, il ne peut disposer que d'une seule voix. Ce système, qui donne tout le contraire d'une représentation proportionnelle, est non seulement injuste, mais il donne encore une image bien inexacte de la volonté des syndiqués. Tandis qu'à Orléans, le congrès de la C. G. T. réunissait 2240 délégués avec un effectif de près de deux millions de membres, Lille réunissait 2933 délégués, soit 693 syndicats de plus, alors que les effectifs totaux sont descendus à 600,000 membres à peine.

A peine les débats étaient-ils ouverts que le congrès donnait l'image du désordre le plus complet. Cris, coups, blessures, scènes des plus orageuses; il fallut suspendre la séance et désigner une commission pour établir les responsabilités de ces bagarres. Mais, cette commission ne devait aboutir à aucun résultat, pas plus qu'une deuxième nommée dans le même but.

L'attaque minoritaire se résumait en ces quatre points:

- 1° Briser la volonté de scission des dirigeants confédéraux. (C'est-à-dire défendre d'appliquer des sanctions à ceux qui ne respectent pas les décisions du congrès.)
- 2° Ramener la C. G. T. dans la voie de la lutte de classe.
- 3° Rompre avec le Bureau international du travail.
- 4° Quitter Amsterdam pour adhérer à Moscou.

C'est sur ce thème que brodèrent plusieurs orateurs de la minorité, en reprochant en outre au bureau confédéral d'exercer la dictature parce qu'il n'avait pas assez insisté pour rendre les organisations attentives au fait qu'une année de sociétariat était nécessaire pour participer au congrès. Il aurait de plus violé les statuts en avançant la date du congrès, en augmentant les cotisations et en créant le journal syndical quotidien *Le Peuple*.

D'autres orateurs vinrent défendre le bureau confédéral. Personne ne peut prétendre ignorer l'action de la C. G. T. puisque chaque syndicat en reçoit l'organe officiel, la *Voix du Peuple*, Chevalme, le secrétaire des syndicats de Belfort, rappelle l'action de la C. G. T. en faveur de la révolution russe. L'appel lancé en 1919 demandant aux organisations de s'opposer à la fabrication et au transport des munitions destinées aux armées contre-révolutionnaires. Malgré cet appel et les efforts des militants, les syndicats français n'ont pas répondu. Pas plus qu'ils n'ont répondu plus tard à l'appel de l'Internationale syndicale en vue d'enrayer cette fabrication et ces transports de munitions. A part les gens de mer, qui, eux, sont majoritaires, seuls les Anglais et les Belges firent le geste nécessaire qui obligea la Pologne à mettre fin à son agression. Le secrétaire du syndicat des employés de Bordeaux, Lorient, justifia la création du journal *Le Peuple*, puisque la C. G. T. ne pouvait plus compter sur *L'Humanité* passé au bolchévisme. Il demande aux minoritaires ce qu'ils font dans la lutte contre le patronat; il stigmatise leur

impuissance avec leurs syndicats «comprenant tout juste 3 ou 4 membres qui votent des ordres du jour contre les camarades qui ne partagent pas leurs conceptions». Pour certains, dit-il, «tout le problème se résume en cette formule: renverser le bureau confédéral». Répondant à ceux qui nient la nécessité de préparer et d'éduquer le prolétariat et qui croient possible de compter sur la masse inorganisée pour une action révolutionnaire, «on ne fait rien, dit-il, avec des syndiqués de la veille».

Un autre orateur, Le Quennic, un cheminot, qui fut ultra-révolutionnaire avant la guerre, vient rappeler les événements de mai 1920. «Nous sommes sortis d'une tentative de lutte bien meurtris, dit-il. Pourquoi? Parce que des hommes avaient pris une attitude et que par amour propre ils voulaient aller vers l'abîme. Heureusement, le cheval aveugle, monté par un cavalier fou, était rétif. Il n'est pas allé jusqu'au précipice, il est tombé en route.» Puis il démontre aux applaudissements du congrès que le syndicalisme, c'est le travail, la puissance et la force. Il ne croit pas à la mystique révolutionnaire. Un coup de force n'amènera pas automatiquement le bonheur sur la terre. Il défend le programme de la C. G. T. qui n'est pas un programme de collaboration, mais un programme d'action. Il termine en insistant sur la nécessité de sortir de la démagogie stupide, de cette démagogie tendant à remplacer des hommes par d'autres hommes, qui, une fois dans la place et placés en face des responsabilités, n'agiront pas autrement que ceux qu'ils auront supplantés.

Finalement, comme aucune critique positive n'a été faite au bureau confédéral, Jouhaux renonce à la parole et l'on passe au vote qui donne le résultat suivant: Pour le rapport moral 1549 voix, contre le rapport moral 1310 voix; abstentions 47 voix, non votants 27 voix.

Puis, comme à Orléans, la même discussion recommence sur l'orientation syndicale. C'était la question capitale, puisqu'elle devait décider de l'adhésion à l'Internationale syndicale d'Amsterdam ou à celle de Moscou.

A la grande surprise des minoritaires, les majoritaires ne se contentèrent pas comme à Orléans de justifier leur attitude, mais ils passèrent résolument à l'attaque. Avec une verve sarcastique, une ironie éinglante, ils mirent non seulement en évidence les contradictions et «l'hypocrisie» des théoriciens communistes, mais prirent également à partie les hommes qui «vont en prison pour chercher des diplômes» — ce sont les paroles de Giudicelli de Marseille — et qui se comportent de façon à laisser croire «qu'ils n'ont aucun amour propre ou sont des fous tant il y a d'inconséquences dans leurs diverses attitudes». Giudicelli donna de piquantes anecdotes sur les communistes de Marseille, qui attendaient de la misère ouvrière la révolution, mais qui, à la première crise de chômage, ont couru chez le préfet pour obtenir des secours.

D'autres orateurs mirent en opposition l'impuissance des organisations minoritaires en face de l'œuvre positive des organisations «réformistes», et demandèrent aux communistes un exposé de leur programme, qu'ils cherchent en vain dans leurs organes.

C'est à un cheminot et à un instituteur que revint l'honneur de défendre la thèse minoritaire. Le premier veut «que l'on livre sans retard l'assaut définitif à la classe criminelle qui dévore et tue le prolétariat, fût-ce en sacrifiant dans cet assaut le meilleur des travailleurs syndiqués. Pour lui, Moscou est un «soleil lumineux». Mais, comme cette exclamation provoque des protestations, il corrige toute de suite: «Nous savons bien que la Russie n'est pas le paradis terrestre, que les alouettes ne vous tombent pas toutes rôties dans le

bec.» Il termine en disant que Lénine a su mettre la force qui érasait la masse ouvrière au service du prolétariat, créant ainsi, dit-il, «les moyens d'évolutions de la révolution». Cette formule, comme on pense, obtint un énorme succès. L'instituteur vint lui critiquer la collaboration de classes que le bureau pratique en poursuivant des utopies comme la nationalisation, les assurances sociales, et termine, vivement acclamé par ses amis, en disant: «Nous sommes la maison que nous reconstruisons; vous, les majoritaires, vous êtes les ruines des régions dévastées.»

Un anarchiste vint déclarer que le programme réformiste de la C. G. T. était incapable d'intéresser les masses ouvrières et qu'il devait avoir contre lui «la minorité agissante des bons militants». Il demande qu'on renonce aux pourparlers avec le patronat, en particulier dans la question du chômage. «Cette question nous ne la résoudrons qu'en descendant dans la rue», affirme-t-il résolument après avoir, quelques instants auparavant, reconnu que l'on accusait le patronat d'organiser le chômage pour diminuer les salaires: «Le chômage montre l'impuissance de la bourgeoisie.»

Ce fut ensuite au tour des principaux orateurs des deux tendances à se faire entendre.

Besnard, secrétaire des comités syndicalistes révolutionnaires, s'efforça d'exposer le programme que la minorité révolutionnaire entend opposer au programme minimum du bureau confédéral. L'action ouvrière doit être double: «Action corporative immédiate pour l'augmentation des salaires, la réduction des heures de travail qui diminuent la puissance et les bénéfices du capital. Prélévation des moyens nécessaires sur les bénéfices patronaux pour les assurances sociales en faveur des travailleurs malades, accidentés ou vieillissants. Propagande intense pour faire connaître et réaliser ce programme.»

Le pivot principal de ce programme doit être le contrôle ouvrier, qui constitue la revendication la plus complète du prolétariat. Ce contrôle ouvrier doit être organisé sans collaboration avec le patronat, en dehors de lui et contre lui. Ce contrôle fera connaître les quantités de matières et le temps passé, les prix de revient et les bénéfices patronaux et donneront ainsi à l'ouvrier des documents pour faire augmenter son salaire. Il fournira à l'ouvrier l'arme la plus formidable qui le conduira à la prise de possession des usines et à l'exercice du pouvoir.

Ce programme doit être réalisé exclusivement par les forces syndicalistes.

Digat, des postiers, parle pour les majoritaires. Il va tendre à démontrer que le syndicalisme doit s'affranchir de tous les partis, y compris le parti communiste. Il ne veut pas non plus croire aux messies sauvant le prolétariat; c'est le tromper que de lui faire croire que la révolution s'opérera par le moyen d'une équipe s'emparant du pouvoir.

L'orateur réfute les affirmations d'un instituteur minoritaire, que la Révolution française a eu pour cause la banqueroute, et de là à conclure que la révolution sociale est imminente pour les mêmes raisons. Le véritable raison de la Révolution française, rappelle Digat, c'est que la bourgeoisie avait supplanté économiquement les féodaux et les monarques. Il ne faut pas oublier le processus commencé au XI<sup>e</sup> siècle dans les communes bourgeoises; c'est dans leur sein que la bourgeoisie avait acquis la capacité de gestion, la capacité politique. A son tour, le prolétariat doit les acquérir toutes deux dans les syndicats.

Faire la révolution, c'est cela. Et vous, minoritaires, lorsque vous laissez croire que la révolution c'est la barricade, l'émeute, le colletage avec la force publique,

vous vous trompez: « Ce n'est pas la révolution, vous avez tout simplement un siècle de retard. »

Revenant au programme minimum de la C.G.T., Digat constate que pendant cinq jours ce congrès a entendu des discours sans discuter une ligne de ce programme. Il eut mieux valu que le congrès examine le projet d'assurances du gouvernement et oppose un projet aux fantaisies du gouvernement qui vont être soumises au parlement. On aurait à examiner le contrôle ouvrier, le droit syndical, la politique de reconstruction, etc.

Pour les minoritaires Verdier, le B.I.T. est le lien organique entre le patronat, les gouvernements et les ouvriers pour la reconstruction du capitalisme.

Longuement acclamé, Merrheim monte à la tribune. S'adressant aux minoritaires comme aux majoritaires, il déclare ne pas vouloir se défendre personnellement, car il ne regrette rien de ce qu'il a écrit à propos de la Révolution russe, qu'il a défendu contre les communistes mêmes. Un délégué de l'Yonne disait: « On ne devrait pas permettre à Merrheim de poursuivre sa campagne », et c'était le même délégué qui lui recommandait un jour qu'il s'était rendu dans la région pour une conférence: « N'y vas pas trop fort, nous avons affaire aux catholiques. » Il rappelle qu'en 1919 déjà il signalait l'impossibilité de réaliser la révolution sociale par la seule conquête du pouvoir politique. L'expérience russe lui a donné raison. Aujourd'hui on fait appel au capitalisme international auquel on a promis les pétroles de Bakou qu'on a pris à la Georgie en l'égorgeant.

On a supprimé les techniciens et l'on supplie maintenant l'Amérique et l'Allemagne d'en envoyer pour faire revivre l'industrie. On a tout supprimé et l'on constate aujourd'hui l'impossibilité de nourrir les villes dans un pays où, grattant le sol avec des charrues en bois, les paysans pourraient produire assez de récoltes pour toute l'Europe.

Un minoritaire plein d'admiration disait un jour: « Ils sont 100,000 en Russie qui sont les maîtres avec des fusils. » Je suis de ceux, dit Merrheim, qui ne veulent pas être maîtres avec des fusils; je suis de ceux qui ne veulent pas imposer la dictature, car on ne sait pas où elle finit, si l'on sait où elle commence!

Merrheim prouva, documents en main, comment Lénine poursuit la subordination des syndicats au parti communiste.

Monmousseau a son tour occupé la tribune pour la défense des minoritaires. Il commence par s'étonner que les majoritaires passent à l'attaque et obligent la minorité à répondre prématurément. Les minoritaires ne font que reprendre la conception du syndicalisme d'avant guerre et ne s'inféodent pas comme on le prétend à un parti politique. Il ne veut pas du programme minimum de la C.G.T. parce qu'il comporte la collaboration de classe.

Dumoulin constate que les minoritaires sont arrivés à l'apogée de leur effort. Il leur demande où est leur Internationale syndicale pour qu'ils osent demander le retrait de la C.G.T. de l'Internationale d'Amsterdam? d'aller dans le vide et le néant? La Russie n'a même pas une C.G.T. qui puisse constituer le noyau d'un organisme central. Sortir d'Amsterdam serait en même temps pour toutes les fédérations françaises l'obligation de quitter les internationales professionnelles. Il ne resterait plus rien.

Pour Dumoulin, les partis politiques ne représentent pas des aspirations révolutionnaires, ils groupent des appétits. C'est pour des appétits qu'ils se divisent puis se rapprochent et font ainsi subir à la

classe ouvrière dans ses syndicats la douleur de la désunion.

Monatte fait le procès du B.I.T. et de l'Internationale d'Amsterdam, qu'il qualifie de nationaliste, collaboration de classe et politicienne. L'Internationale syndicale ne peut avoir son siège que là où l'on a fait la révolution, à Moscou. Amsterdam n'a aucune signification pour les travailleurs, tandis que Moscou c'est le pays où la révolution est réalisée. Il termine son discours en disant qu'il n'est pas vrai que les Russes imposent aux révolutionnaires des autres pays de copier fidèlement et servilement leur révolution. Allez plus loin que nous, lui a dit Lénine, mais faites. Or, nous ne faisons rien! Ce discours fut acclamé par ses partisans.

Jouhaux termine la série des discours et défendra la politique de la C.G.T. Les syndicalistes révolutionnaires, dit-il, ont toujours considéré que les réformes n'avaient pas seulement une valeur immédiate, mais qu'elles étaient un moyen d'éveiller la conscience ouvrière et de préparer son émancipation. L'action syndicale ne peut pas se désintéresser de l'intérêt général. Il souligne avec une ironie agressive la contradiction entre les affirmations théoriques et l'action quotidienne des communistes. Il cite en particulier la décision de la Fédération de l'alimentation qui, après avoir donné son adhésion à Moscou, vota sa participation aux commissions paritaires. S'expliquant une fois de plus sur Washington et sur le B.I.T.: « Est-ce que l'on collabore, dit-il, lorsque, en face d'une opinion on apporte son opinion et que l'on affirme sa volonté de voir internationaliser une réforme. » Il est faux d'assimiler le bureau de Genève et la Fédération syndicale internationale, de la présenter comme un organisme de superfétation et de substitution. Ce qui est vrai, c'est que le B.I.T. subit l'influence de l'Internationale syndicale, et c'est pour cela que toutes les forces réactionnaires se dressent contre lui.

L'orateur termine en demandant aux délégués de se prononcer nettement en ne s'inspirant que de l'intérêt du mouvement ouvrier.

Au moment du vote, les minoritaires voulurent, par une habile manœuvre, demander au congrès de se prononcer d'abord sur la question de la scission et des exclusions; mais cette tentative échoua devant l'énergique intervention de Jouhaux qui voulait une situation claire, dut le congrès se prononcer contre lui.

Le vote sur l'orientation syndicale donna pour la motion majoritaire 1559 voix; pour la motion minoritaire 1284 voix; abstentions 62 voix; non votants 28 voix.

*Texte de la motion votée sur l'orientation syndicale.*

Le 16e congrès national de la C.G.T. s'inspirant de la continuité de l'action syndicaliste, renouvelle l'affirmation que l'effort de transformation sociale poursuivie par les travailleurs organisés prendra fin seulement par la disparition des classes, la suppression du salariat, l'avènement des producteurs à la direction de l'activité sociale.

Le congrès reprend dans leur intégralité les principes inscrits dans la résolution d'Amiens, confirmés par tous les congrès ultérieurs de la C.G.T., qui lui donnent ainsi un caractère absolu. Il ajoute que l'interprétation donnée à ces principes et les précisions qui y sont ajoutées excluent sans équivoques possibles, sans qu'il puisse s'établir une confusion, toutes les thèses qui prétendraient accommoder l'autonomie nécessaire et totale du syndicalisme aux visées d'un parti politique ou d'un gouvernement quels qu'ils soient.

Il y a une contradiction irréductible entre l'indé-

pendance du mouvement syndical et toutes les formes de liaison permanente à une action politique qui mettraient le mouvement, ses forces, ses possibilités à la remorque d'un parti et qui entraîneraient les travailleurs à des luttes non décidées par eux-mêmes, pour des objets qu'ils n'auraient pas discutés, pour des fins qu'ils n'auraient pas déterminées.

Le congrès donne mandat à la C.G.T. de poursuivre la réalisation du programme minimum comportant notamment la reconstitution des régions dévastées, la nationalisation industrialisée des grands services publics, les assurances sociales, le contrôle ouvrier, et enfin la résistance aux tentatives du patronat contre les salaires et les heures de travail, conformément à la charte d'Amiens qui précise que le syndicalisme doit agir « pour l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates ».

Considérant que, pour la réalisation de ce programme, le mouvement ouvrier ne dispose que d'une arme vraiment efficace: l'unité, le congrès estime que la « coordination des efforts ouvriers » doit être la préoccupation dominante des militants.

Constatant, d'autre part, que dans la situation actuelle du monde toutes les questions particulières à chaque pays sont conditionnées par des solutions internationales, le congrès maintient son adhésion à la Fédération syndicale internationale, dont le siège est actuellement à Amsterdam.

Le congrès déclare que l'unité ouvrière ne pourra être effectivement maintenue dans l'action quotidienne que par une discipline volontaire des syndiqués et des organisations.

Les opinions diverses, qui doivent librement s'exprimer, ne sauraient justifier l'injure entre militants. Cette pratique est une indignité syndicale que le congrès flétrit et condamne. Le respect mutuel entre syndiqués ne porte aucune atteinte à la liberté d'opinion.

Les droits des minorités restent ce qu'ils doivent être; personne ne peut limiter la faculté de critique; mais les minorités ont pour obligation stricte de s'incliner devant les décisions prises; sous aucun prétexte, les groupements d'affinités ou de tendances ne peuvent se substituer à l'organisation corporative, départementale ou nationale; cette substitution ayant jeté la confusion et rendu toute propagande, tout effort solidaire impossibles.

L'action des minorités peut s'exercer au sein de l'organisation des assemblées régulières des congrès. Elle ne peut être tolérée, lorsqu'elle prend un caractère d'opposition publique aux décisions régulièrement prises par les majorités.

De même qu'un syndiqué ne peut adhérer à deux syndicats, un syndicat à deux fédérations, les groupements confédérés s'interdisent d'appartenir à deux internationales syndicales.

## Accord et collaboration

Dans l'ordre du jour extrémiste du dernier congrès des cheminots, il fut reconnu que l'organisation ouvrière n'abdique en rien ses principes en discutant directement avec les exploitants. Il a fallu quelque temps pour découvrir cette vérité si claire qui résulte naturellement de la force et de l'influence des syndicats.

Les employeurs ne sont pas toujours des messieurs immunisés contre la déloyauté et leur parole n'a qu'une valeur très relative comme celle des simples mortels.

Quand on paye un fournisseur, même si son honnêteté est notoire, ce qui se rencontre parfois, on

exige de lui une attestation signée de sa main, qui fournit une garantie réelle contre l'imprévu.

Lorsqu'il s'agit d'une démarche auprès d'un industriel, sa parole n'assure pas toute la sécurité possible. Une conversation est facilement déformée, des engagements précis peuvent être interprétés avec des « si » et des « mais », et bien souvent il ne reste plus qu'un fantôme fugitif et vaporeux des certitudes formelles avec lesquels l'entretien a pris fin. Il faut demander un reçu prouvant que l'on a payé par un raisonnement solide, une argumentation convaincante, les avantages obtenus pour la collectivité. Cette attestation ne s'appelle pas en réalité « reçu » ou « quittance », c'est un contrat, c'est une convention, c'est un « accord »... Mot compromettant qui, pour les communistes, sent la collaboration, le reniement, la trahison, la corruption, la vénalité... Se mettre d'accord avec le patron, avec l'exploiteur, avec le capitaliste, avec l'ennemi de classe pour qu'il n'ait pas le droit de fixer les salaires à sa fantaisie, de chasser les militants du syndicat, de violer les règles syndicales ou légiférés concernant la durée du travail, les mesures de protection et d'hygiène. Mettre un pied chez lui, dans son domaine, dans ses usines et lui faire signer une renonciation à l'arbitraire, une abdication à ses droits divins, une limite à son bon plaisir, exiger qu'il appose sa signature sur cet « accord », ne frémissez-vous pas, travailleurs, en songeant qu'on vous livre ainsi à l'exploitation et au servage accablant.

(De *l'Information sociale*.)



## Boycott des produits Peter, Cailler, Kohler Fabriques de chocolat

Le bureau de la Fédération internationale adresse à toutes les organisations un appel pour les engager à appuyer énergiquement le boycott de la maison P. C. K., qui a congédié tous les hommes de confiance du syndicat. L'Union syndicale suisse a, comme la presse quotidienne l'a publié, décidé de se joindre à ce mouvement.

Les phases de ce conflit sont connues. La Fédération internationale de l'alimentation, la Fédération suisse du C.T.A., le comité de l'Union syndicale ont tenté de provoquer un arrangement qui, avec un peu de bonne volonté de la part de la maison P. C. K., eût été possible. Il fut convenu que l'organisation syndicale communiquerait à la fabrique une liste des ouvriers congédiés et qui désiraient rentrer. La fabrique s'engagerait à ne pas embaucher de nouveaux ouvriers avant que les renvoyés ne soient réengagés. De plus, la fabrique assisterait à de nouveaux pourparlers pour examiner chaque nom et, cas échéant, retracer de la liste ceux qu'elle ne pourrait réengager en raison de fautes graves commises par eux ainsi qu'elle le prétendait.

Au lieu de prendre position au sujet de cette liste, la fabrique répondit par des faux fuyant, et crut plus intéressant de préparer un « grand coup » en laissant convoquer par ses ouvriers une assemblée de protestation contre le boycott. Nous regrettons ce manque de solidarité à l'égard des collègues victimes de leurs patrons. La fabrique aurait tort de croire au succès de sa combine. Quant aux ouvriers, ils craignent évidemment aussi les effets de ce boycott qui occasionnera certainement de nouveaux congédiements.

La classe ouvrière internationale appréciera d'autant mieux les agissements de cette maison.

